

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 930302/PR/MIEM portant approbation des comptes prévisionnels de l'ONED pour l'exercice 1993.

Ministère MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES MINES	Date de publication 30 mars 1993
Numéro JO n° 6 du 31/03/1993	Date du numéro 31 mars 1993

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** les lois constitutionnelles LR/77/001 et 77/002 du 27 Juin 1977

**VU** l'ordonnance LR/77-007 du 30 Juin 1977

**VU** le décret n°90-128/PRE.90 du 25 novembre 1990 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** le décret n°91/057/PRE du 13/05/91 mettant fin aux fonctions de deux membres du Gouvernement et pourvoyant les deux postes ministériels vacants

**VU** le décret n°92 0009/PRE du 14/01/92 portant nomination du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales

**VU** la loi n°27/AN/83 du 3 février 1983, portant création de l'Office National des Eaux de Djibouti

**VU** le décret n°83 015/PR/MI du 23 Février 1983 portant statuts de l'Office National des Eaux de Djibouti

**VU** la délibération n°03/92 du Conseil d'Administration réuni en sa séance du 31 décembre 1992

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 février 1993.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1

Est approuvé les comptes prévisionnels de l'ONED pour l'exercice 1993 arrêté à : Produits-  
1.774.740.000 FD Charges 1.664.000.000 FD D'où un résultat prévisionnel  
d'exploitation 110.740.000 FD

#### Article 2

Le présent arrêté sera enregistré communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE HASSAN GOULED APTIDON